



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 16032

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le licenciement annoncé de 230 personnes sur le site de Ribeaupillé. Après les licenciements des ouvriers de Well et de Jalatte dans sa circonscription du Gard, après la liquidation du chausseur de luxe Charles Jourdan à Roman, c'est aujourd'hui Sony à Ribeaupillé qui annonce le licenciement de 230 personnes. Ainsi, il lui demande ce qu'il compte faire pour limiter cette catastrophe sociale pour les salariés du groupe Sony.

Texte de la réponse

L'usine de Ribeaupillé, consacrée à sa création, en 1986, à la production de masse de lecteurs CD, autoradios, magnétoscopes et téléphones mobiles, est confrontée, depuis l'an 2000, à une forte évolution du fait du passage de l'électronique au numérique et de la concurrence asiatique. Le secteur de l'électronique a ainsi perdu 80 000 emplois ces trois dernières années. Cette situation a conduit Sony à considérer que l'avenir de l'assemblage de composants électroniques à Ribeaupillé était incertain. Dans cette perspective, l'entreprise a déployé des efforts importants pour diversifier les activités afin d'y maintenir un niveau d'emploi aussi élevé que possible. Sony s'est ainsi engagée dans le développement d'activités externes de service après-vente et de réparation de produits. Sony a annoncé, en décembre dernier, l'arrêt de la quasi-totalité de sa production de téléphones portables ainsi que la suppression de 230 emplois. Selon les informations fournies à l'occasion du comité d'entreprise du 2 avril 2008, qui clôturait la procédure de consultation du plan de sauvegarde de l'emploi, le nombre de postes supprimés sera réduit à 179 après reclassement de 51 salariés au service après-vente. Des solutions seront trouvées dans le cadre de départs en retraite et de départs volontaires. Par ailleurs, Sony a mis en place des mesures conséquentes, telles que, notamment, un congé de préreclassement courant pendant la période de consultation permettant aux salariés concernés de se consacrer à leur recherche d'emploi, une cellule de reclassement ouverte jusqu'à la fin septembre 2008, une indemnité incitative à la reprise rapide d'emploi, une allocation différentielle en cas de reclassement sur un emploi moins bien rémunéré et des aides à la formation : 128 personnes sont concernées par ces mesures. L'avenir du site est maintenant dépendant des deux activités restantes, le multimédia pour véhicule et le développement du service après-vente - réparation haut de gamme, dans lequel travaillera désormais plus de la moitié du personnel du site. L'activité multimédia demeure encore prometteuse dans la mesure où la proximité des constructeurs automobiles est un facteur déterminant et où le contenu technologique des appareils augmente (lecteurs de MP3 intégrés, disques durs radio numérique, lecteurs de DVD, GPS...). Face à l'évolution du marché, cette activité a déjà été réorientée vers la fabrication d'autoradios intégrés au véhicule (de préférence aux autoradios portables) ; les accords de sous-traitance conclus dans ce domaine se poursuivent. Les services de l'État ont suivi toutes les étapes de cette restructuration en veillant à ce que les meilleures conditions sociales soient offertes aux salariés concernés par le plan de sauvegarde de l'emploi et à ce que Sony s'engage de façon conséquente dans la revitalisation du bassin d'emplois touché. Enfin, ils resteront particulièrement attentifs aux perspectives d'évolution économique du site.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16032

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 951

Réponse publiée le : 24 juin 2008, page 5408